



Département d'informatique
IFT 630 – Processus concurrents et parallélisme
Plan d'activité pédagogique
Été 2024

Enseignant	Hubert Kenfack Ngankam
Courriel :	Hubert.Kenfack.Ngankam@USherbrooke.ca
Local :	D6-0013
Téléphone :	+1 819 821-8000 x65174
Disponibilités :	Sur rendez-vous

Site web du cours : <https://moodle.usherbrooke.ca>

Horaire	Exposé magistral :	Mardi	13h30 à 15h20	salle D7-2016
		Jeudi	13h30 à 14h20	salle D7-2016

Description officielle de l'activité pédagogique¹

Cibles de formation :	Se familiariser avec les concepts de la programmation concurrente. Apprendre à résoudre des problèmes en se servant de la programmation concurrente.
Contenu :	Approfondissement des concepts de processus et de fil d'exécution (thread). Synchronisation centralisée ou répartie : problématique, techniques et erreurs typiques. Communication pour systèmes centralisés et pour systèmes répartis : problématique et techniques de mise en œuvre. Architecture des systèmes de processus communicants (client/serveur, P2P, grappes, grid, ...). Coordination de processus.
Crédits	3
Organisation	3 heures d'exposé magistral par semaine 6 heures de travail personnel par semaine
Préalable	Avoir obtenu 36 crédits
Particularités	Aucune

¹ <https://www.usherbrooke.ca/admission/fiches-cours/ift630>

1 Présentation

Cette section présente les cibles de formation spécifiques et le contenu détaillé de l'activité pédagogique. Cette section, non modifiable sans l'approbation du comité de programme du Département d'informatique, constitue la version officielle.

1.1 Mise en contexte

À l'heure où les unités de calcul se multiplient au cœur des processeurs, où les coprocesseurs, graphiques en particulier, deviennent de plus en plus puissants et que les réseaux d'ordinateurs prennent de plus en plus d'ampleur, il est nécessaire de pouvoir analyser un projet logiciel de façon parallèle, concurrente ou distribuée. En effet, la plupart des applications aujourd'hui utilisent les multiples cœurs ou processeurs d'un même ordinateur ou fonctionnent sur un réseau d'ordinateurs.

Le cours IFT630 - Processus concurrents et parallélisme a pour objectif de vous apprendre les différents outils et techniques utiles au développement de telles applications. Bien que les objectifs premiers de telles techniques soient le gain de vitesse et l'optimisation de l'utilisation des ressources matérielles, la maîtrise de ces concepts fournit au programmeur de nouveaux et précieux outils.

Ce cours demande avant tout une certaine aisance en programmation et une capacité d'analyse rigoureuse et méthodique. Des connaissances en systèmes d'exploitation, réseaux et architecture des ordinateurs seront aussi très utiles.

Ce cours est aussi très utile pour aborder les cours « *IFT604/IFT717 - Applications Internet et mobilité* », « *IFT605/IFT713 - Systèmes répartis et multiagents* » et « *IFT611/IFT729 - Conception de systèmes temps réel* ».

1.2 Cibles de formation spécifiques

L'objectif du cours est de permettre à l'étudiant de se familiariser avec les concepts de la programmation concurrente, les concepts utilisés sur les systèmes distribués ainsi que les notions de programmation fiable avec reprise. À la fin du cours, l'étudiante ou l'étudiant devra être capable de résoudre des problèmes en se servant de la programmation concurrente. En particulier, il devra être capable de transformer un programme séquentiel en un programme parallèle en utilisant les différents outils de synchronisation et de communication disponibles. Il devra aussi être capable de développer des programmes comportant de la reprise au niveau du système d'exploitation. À la fin de cette activité pédagogique, l'étudiante ou l'étudiant sera donc capable de :

1. maîtriser la terminologie et les concepts sous-jacents à la programmation concurrente ;
2. comprendre le fonctionnement des algorithmes de synchronisations ;
3. développer des programmes concurrents et de les synchroniser avec les divers outils de synchronisation ;
4. comprendre le fonctionnement de diverses structures de calcul sur un réseau d'ordinateurs ;
5. comprendre et appliquer les différentes techniques de parallélisation de programmes séquentiels ;
6. développer des programmes fonctionnant sur un réseau d'ordinateurs ou sur une grappe de calcul ;
7. comprendre le fonctionnement des systèmes distribués ;
8. comprendre les principes de fiabilité et de performance associés à ces systèmes.

1.3 Contenu détaillé

Thème	Contenu	Nbr. d'heures	Objectifs	Travaux	Lectures
1	Notions de base : Processus : concept, opérations et relations ; fil d'exécution (thread) : structure, terminologie, exemples ; noyau : fonction, primitives, structure, implantation.	2	1		Chap. 3-4 de [14]
2	Concurrence et parallélisme : Définitions, types de concurrences, opérations pour la concurrence (fork, join, cobegin/coend, etc), modélisation de la concurrence.	2	1		Chap. 5 de [14]
3	Synchronisation : Définitions : synchronisation, communication, types de synchronisation ; Solutions avec attente active : Dekker, Dijkstra, Peterson et autres ; Sémaphores : principes, implantation et utilisation ; Exemples classiques.	7	2, 3	✓	Chap. 5 de [14]
4	Programmation parallèle : Principes, régions critiques conditionnelles, moniteurs, moniteurs étendus, expressions de chemins, autres mécanismes.	7	2, 3	✓	Chap. 5 de [14]
5	Communication inter-processus : Types de communication : mémoire commune et passages de messages ; Passages de messages : identification des interlocuteurs, synchronisation, protection et implantation.	3	2,3	✓	Chap. 3 de [14]
6	Systèmes d'exploitation répartis : Systèmes de fichiers répartis, gestion de l'UCT, gestion de la mémoire, synchronisation et communication.	8	4,7		Chap. 17 de [14]
7	Calcul parallèle : Problématiques et approches ; modèles de parallélisation : algorithmique, architectural, communication et synchronisation ; outils de programmation.	3	4,5,6	✓	Chap. 1 de [3]
8	Algorithmes parallèles : Modèles pour algorithmique parallèle : graphes orientés acycliques (DAG), PRAM, modèle réseau, Hypercube, ... ; Performance et complexité des communications.	3	4,5,6	✓	Chap. 1 de [10]
9	Fiabilité : Éviter les fautes, détection des erreurs, traitement des fautes, reprise avant et arrière.	2	8	✓	
10	Performance : Introduction, mesures de performances, techniques d'évaluation, charges de travail.	2	8		
11	Formalisme : Modèle comportemental, propriétés et méthodes de vérification.	2	2,3		

1. Les lectures indiquées ne sont là qu'à titre indicatif. L'enseignant est libre de choisir un autre document de référence.

2 Organisation

Cette section propre à l'approche pédagogique de chaque enseignante ou enseignant présente la méthode pédagogique, le calendrier, le barème et la procédure d'évaluation ainsi que l'échéancier des travaux. Cette section doit être cohérente avec le contenu de la section précédente.

2.1 Méthode pédagogique

Une semaine comprend trois heures de présence en classe réparties dans une proportion de deux heures de cours magistral et d'une heure de travaux dirigés. Pour la plupart des thèmes abordés, une ou plusieurs études de cas seront présentées pour accompagner la théorie. Dix travaux pratiques et trois projets seront réalisés pour approfondir vos connaissances pratiques et théoriques de la plupart des sujets abordés.

Le cours devrait normalement se donner en présentiel.

2.2 Calendrier

Semaine	Date	Thème	Projets
1	2024-04-29	1 et 2	
2	2024-05-06	Laboratoire, 2 et 3	
3	2024-05-13	Laboratoire et 3	
4	2024-05-20	Laboratoire, 3 et 5	
5	2024-05-27	Laboratoire, 4 et 5	Remise Projet 1
6	2024-06-03	Laboratoire, 4 et 8	
7	2024-06-10	Laboratoire, 4 et 8	
8	2024-06-17	Examen périodique	
9	2024-06-24		Remise Projet 2
10	2024-07-01	Laboratoire, 5 et 6	
11	2024-07-08	Laboratoire, 6 et 11	
12	2024-07-15	6 et 9	
13	2024-07-22	Laboratoire, 7 et 8	
14	2024-07-29	8 et 10	Remise Projet 3
15	2024-08-05	Examen final	
16	2024-08-12	Examen final	

2.3 Évaluation

Projets (3)	25 %
Travaux pratiques (10)	20 %
Examen intra	15 %
Examen final	40 %

Chaque devoir fait l'objet d'une remise de code sources en respectant les consignes indiquées dans les fichiers readme et directive de compilation. Les devoirs seront corrigés en utilisant une grille de critères qui sera présentée au début de la première séance de TP. Trois critères importants feront partie de l'évaluation : La clarté du code, l'atteinte des objectifs d'apprentissage et l'algorithmique choisi pour la résolution du problème. L'apprentissage collaboratif, la revue de code et l'apprentissage basé sur les problèmes sont les démarches pédagogiques mises en avant pour les travaux pratiques. Les projets visent plus à mettre l'accent sur l'apprentissage par projet et l'analyse des études de cas.

2.3.1 Qualité de la langue et de la présentation

Conformément à l'article 17 du règlement facultaire d'évaluation des apprentissages² l'enseignante ou l'enseignant peut retourner à l'étudiante ou à l'étudiant tout travail non conforme aux exigences quant à la qualité de la langue et aux normes de présentation.

2.3.2 Plagiat

Le plagiat consiste à utiliser des résultats obtenus par d'autres personnes afin de les faire passer pour sien et dans le dessein de tromper l'enseignante ou l'enseignant. Vous trouverez en annexe un document d'information relatif à l'intégrité intellectuelle qui fait état de l'article 9.4.1 du Règlement des études³. Lors de la correction de tout travail individuel ou de groupe une attention spéciale sera portée au plagiat. Si une preuve de plagiat est attestée, elle sera traitée en conformité, entre autres, avec l'article 9.4.1 du Règlement des études de l'Université de Sherbrooke. L'étudiante ou l'étudiant peut s'exposer à de graves sanctions qui peuvent être soit l'attribution de la note E ou de la note zéro (0) pour un travail, un examen ou une activité évaluée, soit de reprendre un travail, un examen ou une activité pédagogique. Tout travail suspecté de plagiat sera transmis au Secrétaire de la Faculté des sciences. Ceci n'indique pas que vous n'avez pas le droit de coopérer entre deux équipes, tant que la rédaction finale des documents et la création du programme restent le fait de votre équipe. En cas de doute de plagiat, l'enseignante ou l'enseignant peut demander à l'équipe d'expliquer les notions ou le fonctionnement du code qu'elle ou qu'il considère comme étant plagié. En cas d'incertitude, ne pas hésiter à demander conseil et assistance à l'enseignante ou l'enseignant afin d'éviter toute situation délicate par la suite.

2.4 Échéancier des travaux

Projets	Sujet	Réception	Remise	Points
Projet 1	Découverte du parallélisme et synchronisation - Sémaphores, moniteurs et messages	2024-05-09	2024-05-30	8
Projet 2	Communication Inter Processus	2024-06-06	2024-06-27	8
Projet 3	Calcul parallèle (MPI, OpenMP, Kafka)	2024-07-04	2024-08-01	9

Travaux pratiques	Sujet	Réception	Remise	Points
TP1	Processus et fils d'exécution	2024-05-08	2024-05-09	2
TP2	Outils de synchronisation	2024-05-15	2024-05-16	2
TP3	Outils de synchronisation	2024-05-22	2024-05-23	2
TP4	IPC	2024-06-05	2024-06-06	2
TP5	IPC	2024-06-12	2024-06-13	2
TP6	IPC	2024-06-12	2024-06-13	2
TP7	Calcul parallèle	2024-07-03	2024-07-04	2
TP8	Calcul parallèle	2024-07-10	2024-07-11	2
TP9	Calcul parallèle	2024-07-24	2024-07-25	2
TP10	Calcul parallèle	2024-07-30	2024-08-02	2

²https://www.usherbrooke.ca/sciences/fileadmin/sites/sciences/documents/Etudiants_actuels/Etudiants_actuels/Informations_academiques_et_reglements/2017-10-27_Reglement_facultaire_-_evaluation_des_apprentissages.pdf

³<https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>

2.4.1 Directives particulières

Il est fortement recommandé d'effectuer les travaux pratiques en groupe de deux personnes. Les travaux pratiques peuvent se faire sur les ordinateurs des laboratoires du département. Tous les travaux pratiques doivent être rendus avant 18h :00 à la date de remise indiquée dans le calendrier. Les projets (trois au total) sont effectués individuellement. Tous les projets doivent être rendus avant 23h :00 à la date de remise indiquée dans le calendrier. Les directives spécifiques suivront à chaque fois qu'on vous remettra la description du projet. Les devoirs (travaux pratiques et projets) remis en retard devront être déposés lors du prochain cours et une pénalité de 25% sera appliquée à chaque journée passée sans remise.

2.5 Utilisation d'appareils électroniques et du courriel

Selon le règlement complémentaire des études, section 4.2.3⁴, l'utilisation d'ordinateurs, de cellulaires ou de tablettes pendant une prestation est interdite à condition que leur usage soit explicitement permise dans le plan de cours.

Dans ce cours, l'usage de téléphones cellulaires, de tablettes ou d'ordinateurs est autorisées. Cette permission peut être retirée en tout temps si leur usage entraîne des abus.

Tel qu'indiqué dans le règlement universitaire des études, section 4.2.3⁵, toute utilisation d'appareils de captation de la voix ou de l'image exige la permission de la personne enseignante.

Note : Je réponds aux questions posées par courriel à l'extérieur des périodes de cours.

3 Matériel nécessaire pour l'activité pédagogique

Les acétates du cours sont disponibles sur le WEB. Le manuel sur lequel est basé le cours est celui de Silbershatz [14] .

4 Références

- [1] ANDREWS, GREGORY : *Foundations of Multithreaded, Parallel, and Distributed Programming*. Addison-Wesley, 2000.
- [2] ANDREWS, GREGORY AND OLSSON, D. A. : *The SR Programming Language : Concurrency in Practice*. Benjamin-Cummings, 1992.
- [3] ANDREWS, GREGORY R. : *Concurrent Programming : Principles and Practice*. Benjamin-Cummings Publishing Co., Inc., USA, 1991.
- [4] ARPACI-DUSSEAU, REMZI H. AND ARPACI-DUSSEAU, ANDREA C. : *Operating Systems : Three Easy Pieces*. Arpaci-Dusseau Books, 1.00 édition, August 2018.
- [5] BACON, J. AND HARRIS, T. : *Operating Systems : Concurrent and Distributed Software Design*. Addison-Wesley, 2003.
- [6] CRISTIAN, K. : *The Unix operating system*. John Wiley & Sons, 1983.
- [7] DEITEL, H.M. AND DEITEL, P.J. AND CHOFFNES, D.R. : *Operating systems*. Prentice-Hall, 2004.
- [8] FINKEL, R. A. : *An Operating System Vade Mecum*. Prentice-Hall, 1988.
- [9] FLYN, M.J. AND GRAY, J.N. AND JONES, A.K. AND LAGALLY, K. AND OPDERBECK, H. AND POPEK, G.J. AND RANDELL, B. AND SALTZER, J.H. AND WIEHLE, H.R. : *Operating system : an advance course*. Springer-verlag, 1978.
- [10] JÁJÁ, JOSEPH : *An Introduction to Parallel Algorithms*. Addison Wesley Longman Publishing Co., Inc., USA, 1992.
- [11] LISTER, A.M. : *Fudamentals of operating systems (third edition)*. Springer-Verlag, 1984.
- [12] NUTT, G. : *Operating Systems*. Addison-Wesley, 2003.
- [13] OLSSON, RONALD A. AND KEEN, AARON W. : *The JR Programming Language : Concurrent Programming in an Extended Java*. Kluwer Academic Publishers, 2004.
- [14] SILBERSCHATZ, ABRAHAM AND GALVIN, PETER B. AND GAGNE, GREG : *Operating System Concepts*. Wiley Publishing, 9th édition, 2012.
- [15] STALLINGS, WILLIAM : *Operating Systems*. Prentice-hall, 2001.

⁴https://www.usherbrooke.ca/sciences/fileadmin/sites/sciences/documents/Etudiants_actuels/Etudiants_actuels/Informations_academiques_et_reglements/Sciences_Reglement_complementaire.pdf

⁵<https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>

- [16] STALLINGS, WILLIAM : *Operating Systems : Internals and Design Principles*, 9/e. Pearson IT Certification, Indianapolis, Indiana, USA, 9th édition, 2018.
- [17] TALLURI, M. AND HILL, M.D. AND KHALIDI, Y. A. : *A New Page Table for 64-bitAddress Spaces*. Proceedings of the fifteenth operating systems symposium, SIGOPS', 1995.
- [18] TANENBAUM, ANDREW S. AND BOS, HERBERT : *Modern Operating Systems*. Prentice Hall Press, USA, 4th édition, 2014.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources
